

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-172** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le **3 septembre 2024**. Cette assemblée aura lieu le **17 septembre 2024**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-172** vise à modifier l'article 7.17.4 afin d'autoriser un panneau-réclame numérique d'une superficie de 63 m² tel que le panneau-réclame existant sur l'autoroute 40 et le boulevard Henri-Bourassa ouest. La modification réglementaire vise aussi à ajouter l'article 7.17.8 afin d'autoriser que les panneaux-réclame existants sur le boulevard Pitfield (autoroute 13 direction nord et direction sud) et le boulevard Henri-Bourassa ouest puissent convertir 1 face statique en face numérique

Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal,
Le 10 septembre 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement